Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_056B_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 56-2026

Nombres de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, es réuni en séance sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA - Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI – Rosalie ALTHERR – Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Yoann FURNON a donné procuration à Françoise SUDAN – Martial MEDA a donné procuration à Brigitte FLEURY - Clément DOGLIANI a donné procuration à Aline HOFER FAVRE - Damien LAURENCOT a donné procuration à Christian JOLIE

Secrétaire de séance : Michel PETER

Objet : Attribution subvention exceptionnelle à l'association Festiv'Halle

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Festiv'Halle organise chaque année un spectacle à destination de la population. Elle rappelle que cette manifestation contribue à l'animation de la commune et participe à la vie associative et culturelle locale.

Elle indique que le spectacle organisé le 30 mai 2025 a connu une fréquentation inférieure aux prévisions. Les recettes générées par cette manifestation n'ont pas été suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses engagées par l'association.

A ce jour, le déficit constaté s'élève à **1 230 €**, montant auquel viendra s'ajouter la facture de la SACEM restant à recevoir.

Compte tenu de cette situation financière exceptionnelle et afin de soutenir l'association dans la poursuite de ses activités et lui permettre de faire face à une partie du déficit généré par cette manifestation, Madame le Maire propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.
Cette subvention ne couvre qu'une partie du déficit constaté et vise à apporter un soutien ponctuel à l'association.

Il est précisé que Mme Cajaraville Ortiguera et M. Martial Meda, adhérents de l'association concernée, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à la majorité des membres présents et représentés prenant part au vote :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 € (cinq cents euros)** à l'association Festiv'Halle, en soutien aux difficultés financières résultant de l'organisation de son spectacle annuel du 30 mai 2025,
- **Dit** que cette subvention contribue partiellement à la prise en charge du déficit constaté à l'issue de cette manifestation,
- **Dit** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget communal,
- **Charge** Madame le Maire de procéder au versement de cette subvention et de signer tout document nécessaire à son exécution.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_056B_2026-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN

VOTE	
Nombre de Suffrages exprimés	**19**
Vote « Pour »	14
Vote « contre »	3 (Francesca DONELLI – Sandrine BAERISWYL-Christian JOLIE)
Ne prennent pas part au vote	2 (Raquel CAJARILLE ORTIGUEIRA-Martial MEDA)

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :